



PREFECTURE INDRE- ET- LOIRE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 18 - AVRIL 2015

SOMMAIRE

37_Direction Départemental des Territoires (DDT)

Arrêté N °2015061-0005 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre et Loire	1
Arrêté N °2015061-0006 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 1 Carte des communes	4
Arrêté N °2015061-0007 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 2 AZAY LE RIDEAU	5
Arrêté N °2015061-0008 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 3 BEAUMONT- EN- VERON	6
Arrêté N °2015061-0009 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 4 BERTHENAY	7
Arrêté N °2015061-0010 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 5 LA CELLE- SAINT- AVANT	8
Arrêté N °2015061-0011 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 6 CHAMPIGNY- SUR- VEUDE	9
Arrêté N °2015061-0012 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 7 CHATEAU- RENAULT	10
Arrêté N °2015061-0013 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 8 CHAVEIGNES	11
Arrêté N °2015061-0014 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 9 CHOUZE- SUR- LOIRE	12
Arrêté N °2015061-0015 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 10 CIVRAY- SUR- ESVES	13
Arrêté N °2015061-0016 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 11 CRAVANT- LES- COTEAUX	14
Arrêté N °2015061-0017 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 12 DESCARTES	15
Arrêté N °2015061-0018 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 13 DRUYE	16

Arrêté N °2015061-0019 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 14 JOUE- LES- TOURS	17
Arrêté N °2015061-0020 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 15 LEMERE	18
Arrêté N °2015061-0021 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 16 LIGRE	19
Arrêté N °2015061-0022 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 17 MANTHELAN	20
Arrêté N °2015061-0023 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 18 MONTLOUIS- SUR- LOIRE	21
Arrêté N °2015061-0024 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 19 NOTRE- DAME- D'OE	22
Arrêté N °2015061-0025 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 20 NOUZILLY	23
Arrêté N °2015061-0026 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 21 LA RICHE	24
Arrêté N °2015061-0027 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 22 ROCHECORBON	25
Arrêté N °2015061-0028 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 23 SAINT- AVERTIN	26
Arrêté N °2015061-0029 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 24 SAINT- CYR- SUR- LOIRE	27
Arrêté N °2015061-0030 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 25 SAINT- GENOUPH	28
Arrêté N °2015061-0031 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 26 SAINT- NICOLAS- DE- BOURGUEIL	29
Arrêté N °2015061-0033 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 27 SAVONNIERES	30
Arrêté N °2015061-0034 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 28 SAINT- PIERRE- DES- CORPS	31
Arrêté N °2015061-0035 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites	

termes
ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire
Annexe 29 SORIGNY

.....

Arrêté N °2015061-0036 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 30 TOURS	33
Arrêté N °2015061-0037 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 31 VALLERES	35
Arrêté N °2015061-0038 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 32 VILLANDRY	36
Arrêté N °2015061-0039 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 33 LA- VILLE- AUX- DAMES	37
Arrêté N °2015061-0040 - ARRETE délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre- et- Loire Annexe 34 RICHELIEU	38



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET D'INDRE-ET-LOIRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
Service aménagement et développement
Unité bâtiments et énergie

ARRÊTÉ

Délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre-et-Loire

Le Préfet d'Indre et Loire, Chevalier de la Légion d'Honneur, Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le Code de la construction et de l'habitation, et notamment ses articles L 133-1 à L 133-6 et R. 133-1 à R. 133-8 ;

Vu les arrêtés des 31 mai 2001, 18 octobre 2001, 30 janvier 2002, 15 juillet 2003, 21 juillet 2004, 12 avril 2005, 25 novembre 2005, 29 janvier 2007, 28 mai 2009 et 10 mai 2012, délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre-et-Loire, pris par le préfet sur proposition des conseils municipaux de :

- Azay-le-Rideau par délibération du 27 juin 2008,
- Berthenay par délibération du 29 avril 2003,
- La Celle-Saint-Avant par délibération du 25 octobre 2001,
- Champigny-sur-Veude par délibération du 3 mai 2011,
- Château-Renault par délibération du 1^{er} avril 2011,
- Chaveignes par délibération du 2 juillet 2001,
- Chouzé-sur-Loire par délibérations du 30 janvier 2004 et du 25 octobre 2011,
- Descartes par délibération du 12 janvier 2001,
- Joué-lès-Tours par délibérations du 16 décembre 1999 et du 28 juin 2001,
- Lémeré par délibérations du 13 décembre 2002, du 21 novembre 2003 et du 27 mai 2008,
- Ligré par délibération du 25 février 2003,
- Montlouis-sur-Loire par délibérations du 21 janvier 2001 et du 9 mai 2005,
- Notre-Dame-d'Oé par délibération du 31 octobre 2001,
- Nouzilly par délibération du 9 octobre 2006,
- La Riche par délibérations du 7 novembre 2001 et du 29 mars 2004,
- Richelieu par délibérations du 5 juillet 2001, 3 juillet 2003 et du 7 septembre 2006,
- Rochecorbon par délibération du 2 avril 2001,
- Saint-Avertin par délibération du 16 mai 2001,
- Saint-Cyr-sur-Loire par délibération du 13 novembre 2000,
- Saint-Genouph par délibérations du 13 septembre 2001 et du 11 juillet 2002,
- Saint-Nicolas-de-Bourgueil par délibérations du 3 avril 2001, du 3 juillet 2001, du 8 octobre 2002 et du 4 février 2003,
- Saint-Pierre-des-Corps par délibérations du 10 avril 2001, du 28 janvier 2002, du 28 juin 2004 et du 27 septembre 2004,
- Savonnières par délibérations du 19 novembre 2002 et du 25 novembre 2004,
- Sorigny par délibération du 23 mai 2004,
- Tours par délibérations du 28 mai 2001 et du 17 novembre 2003,
- Vallères par délibération du 8 octobre 2003,
- Villandry par délibération du 8 octobre 2002,
- La Ville-aux-Dames par délibération du 6 novembre 2011 ;

- Vu** les délibérations du conseil municipal de Beaumont en Véron du 26 mars 2012 et du 9 septembre 2013 délimitant des zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme sur le territoire de la commune ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Chouzé-sur-Loire du 2 décembre 2013 délimitant une nouvelle zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme sur le territoire de la commune ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Civray sur Esves du 24 octobre 2014 délimitant une zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme sur le territoire de la commune ;
- Vu** les délibérations du conseil municipal de Cravant les Coteaux du 11 mars 2013 et du 16 septembre 2014 délimitant des zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme sur le territoire de la commune ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Druye du 10 décembre 2014 délimitant une zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme sur le territoire de la commune ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Manthelan du 20 décembre 2013 délimitant une zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme sur le territoire de la commune ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Saint Pierre des Corps du 4 novembre 2013 délimitant une nouvelle zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme sur le territoire de la commune ;
- Vu** les délibérations du conseil municipal de Savonnières du 24 octobre 2013 et du 5 novembre 2014 délimitant de nouvelles zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme sur le territoire de la commune ;
- Vu** la délibération du conseil municipal de Ligré du 16 décembre 2014 délimitant deux nouvelles zones contaminées ou susceptibles de l'être à court terme sur le territoire de la commune ;

Considérant les déclarations de présence avérée de termites, déposées en mairie et les investigations menées par les services de la section d'Indre-et-Loire de la Fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles du Centre Val de Loire (FREDON 37) ou d'autres organismes également compétents, pour déterminer les parcelles et immeubles infestés par les termites sur les communes susvisées et les rapports établis à l'issue des recherches ;

que les conclusions de ces études conduisent à retenir des zonages cohérents avec la connaissance du mode de vie de ces insectes et de leur méthode de prolifération en fonction des sources d'approvisionnement ;

que ces conclusions ont été approuvées par les conseils municipaux des communes concernées ;

Considérant que le mode de vie et de prolifération du termite, dans le sol et à l'abri de la lumière, ainsi que les procédés existants de recherche, ne peuvent permettre d'affirmer son éradication définitive par les traitements curatifs ou préventifs ;

et qu'en conséquence, les zones délimitées par les arrêtés précédents sont conservées ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires ;

ARRÊTE :

Article 1

Les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme sont délimitées conformément aux zonages figurant sur les plans ci-annexés des territoires des communes de :

Azay-le-Rideau, Beaumont-en-Véron, Berthenay, La Celle-Saint-Avant, Champigny-sur-Veude, Château-Renault, Chaveignes, Chouzé-sur-Loire, Civray-sur-Esves, Cravant-les-Coteaux, Descartes, Druye, Joué-lès-Tours, Lémeré, Ligré, Manthelan, Montlouis-sur-Loire, Notre-Dame-d'Oé, Nouzilly, La Riche, Rochecorbon, Saint-Avertin, Saint-Cyr-sur-Loire, Saint-Genouph, Saint-Nicolas-de-Bourgueil, Saint-Pierre-des-Corps, Savonnières, Sorigny, Tours, Vallères, Villandry, La Ville aux Dames.

Article 2

L'ensemble du territoire de la commune de Richelieu est déclaré contaminé ou susceptible de l'être à court terme.

Article 3

Sont abrogés, à compter du premier jour de l'affichage en mairie du présent arrêté dans chacune des communes mentionnées aux articles 1 et 2, les arrêtés préfectoraux des 31 mai 2001, 18 octobre 2001, 30 janvier 2002, 15 juillet 2003, 21 juillet 2004, 12 avril 2005, 25 novembre 2005, 29 janvier 2007, 28 mai 2009 et 10 mai 2012, délimitant les zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être à court terme dans le département d'Indre-et-Loire.

Article 4

Le présent arrêté et ses annexes seront affichés pendant trois mois dans les mairies des communes des zones concernées.

Il sera également publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Ses effets juridiques – l'application des dispositions des articles L 112-17, L 133-1 à L 133-6, R 112-2 à R 112-4 et R 133-1 à R 133-8 du code de la construction et de l'habitation – ont pour point de départ l'exécution de l'ensemble des formalités de publicité.

Article 5

Le présent arrêté ainsi que ses annexes peuvent être consultés dans les mairies des communes concernées ainsi qu'à la préfecture d'Indre-et-Loire et sur le site Internet des services de l'État en Indre-et-Loire.

Les plans de zonage avec la précision parcellaire sont accessibles sur Internet à l'adresse suivante : http://carto.geo-ide.application.i2/354/CT_TERMITES.map

Article 6

Le Secrétaire Général de la préfecture d'Indre-et-Loire, le directeur départemental des Territoires, les maires des communes intéressées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera adressée pour information à :

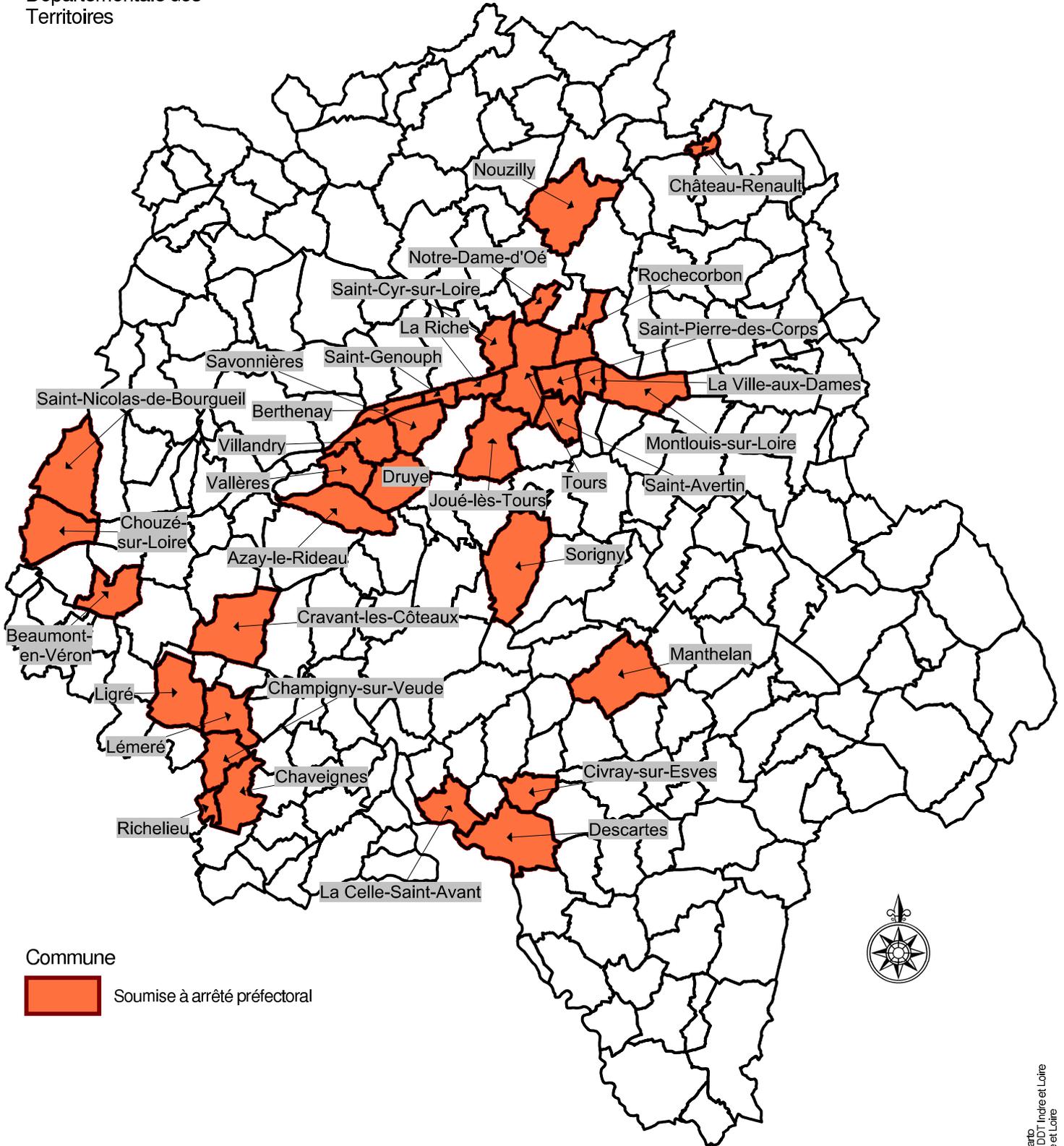
- M. le président du Conseil général d'Indre-et-Loire,
- M. le président de l'association des maires d'Indre-et-Loire,
- Mme le directeur départemental de la protection des populations,
- M. le directeur départemental de la cohésion sociale,
- Mme la déléguée territoriale de l'agence régionale de la santé du Centre,
- M. le chef du service territorial de l'architecture et du patrimoine,
- Mme le directeur départemental de la sécurité publique,
- M. le commandant du groupement de gendarmerie d'Indre-et-Loire,
- M. le chef du service interministériel de défense et de protection civile,
- M. le président de la chambre départementale des notaires,
- M. le président du Conseil supérieur du notariat,
- M. le bâtonnier de l'Ordre des avocats au barreau constitué près du tribunal de grande instance de Tours,
- Mme la déléguée locale de l'agence nationale de l'habitat (ANAH),
- M. le directeur de l'Institut technologique forêt cellulose bois-construction Ameublement (FCBA).
- Mme la directrice du site d'Indre-et-Loire de la fédération régionale de défense contre les organismes nuisibles (FREDON 37).

Fait à TOURS, le - 2 MARS 2015
Le Préfet

Jean-François DELAGE

Communes d'Indre et Loire Termites

Direction
Départementale des
Territoires



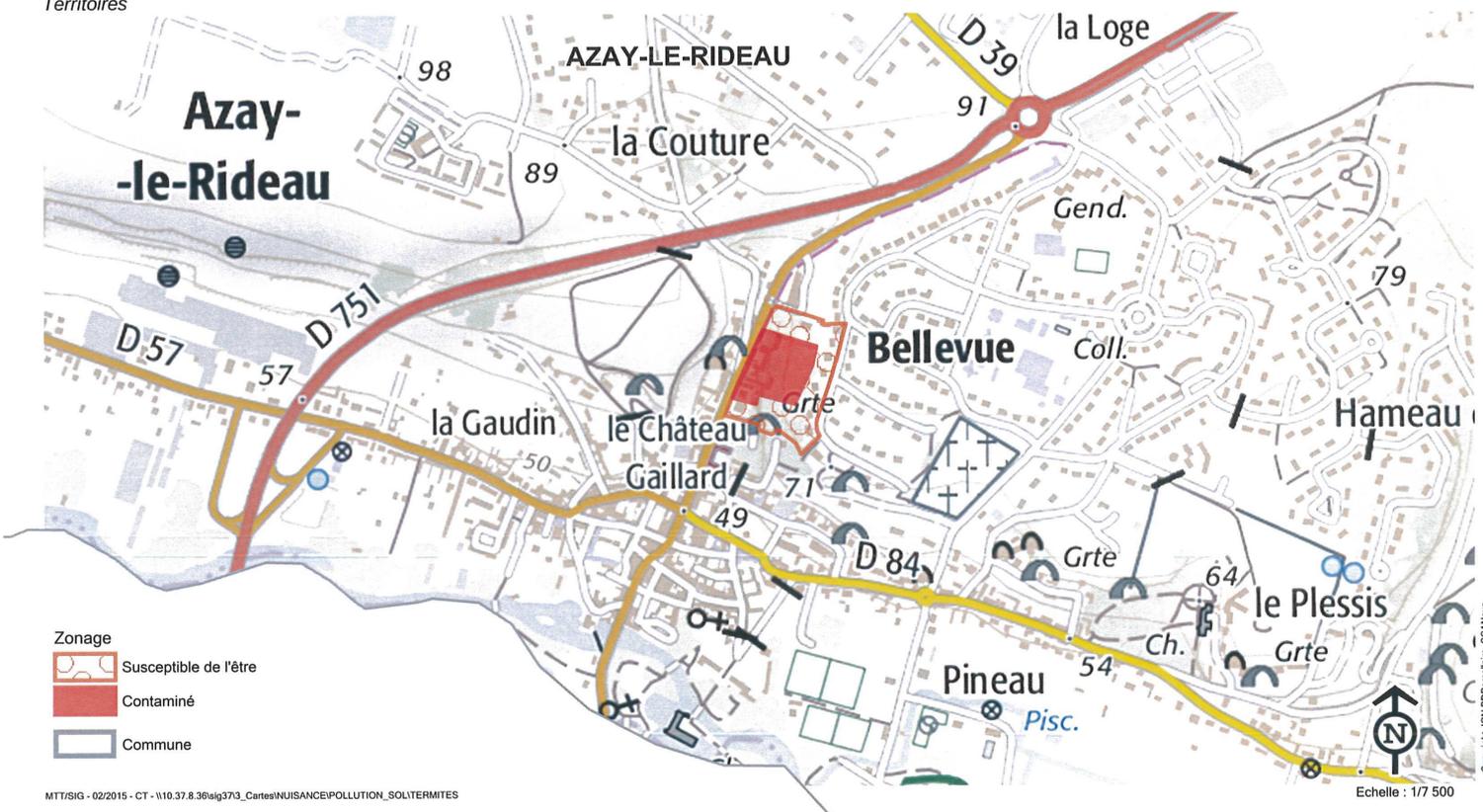


Direction
Départementale des
Territoires

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **AZAY-LE-RIDEAU**

Plan de situation

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015



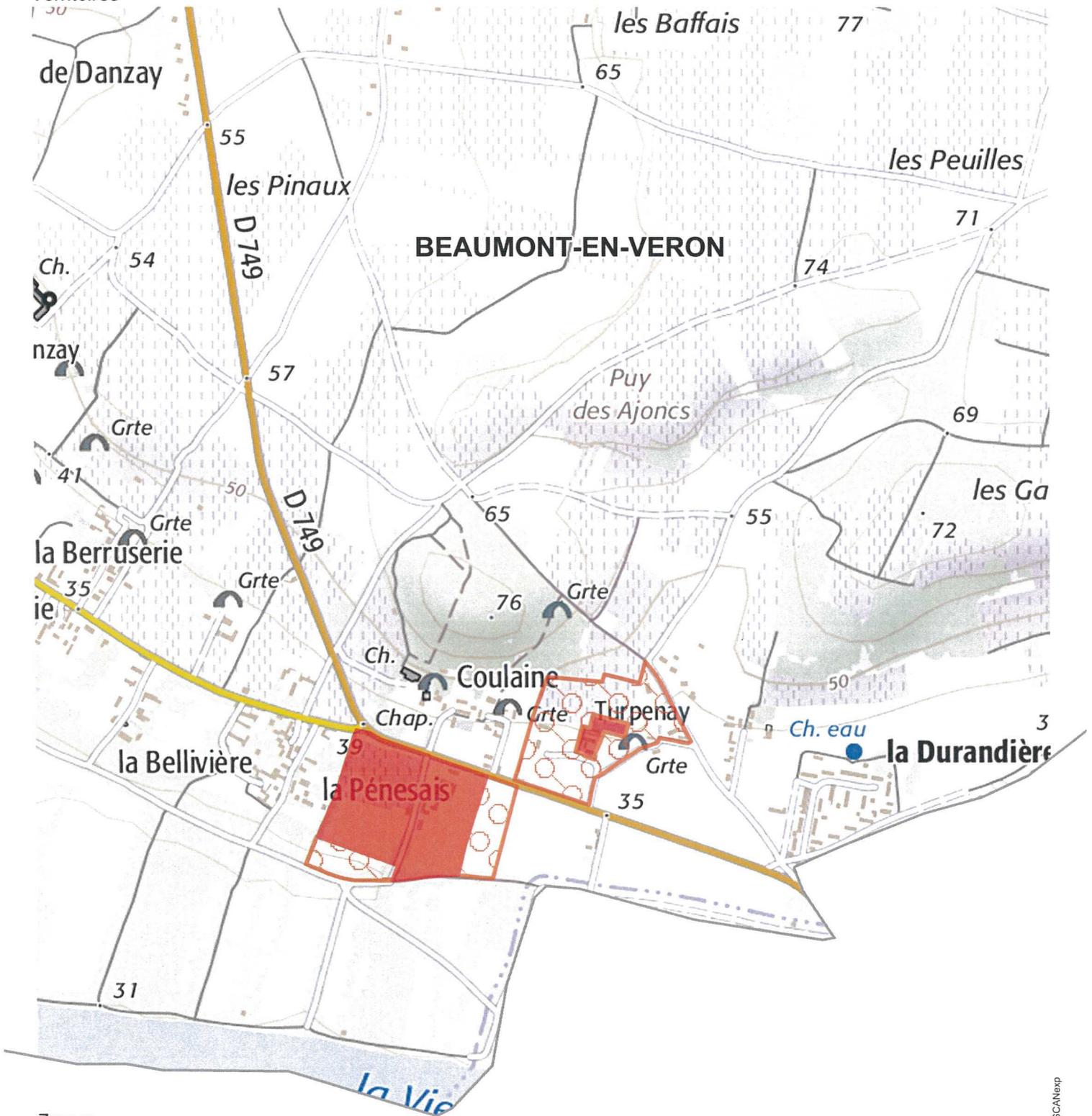
MTT/SIG - 02/2015 - CT - \110.37.8.36\sig373_Cartes\NUISANCEPOLLUTION_SOLITERMITES

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **BEAUMONT-EN-VÉRON**

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015

Direction
Départementale des
Territoires

Plan de situation



- Zonage
-  Susceptible de l'être
 -  Contaminé
 -  Commune

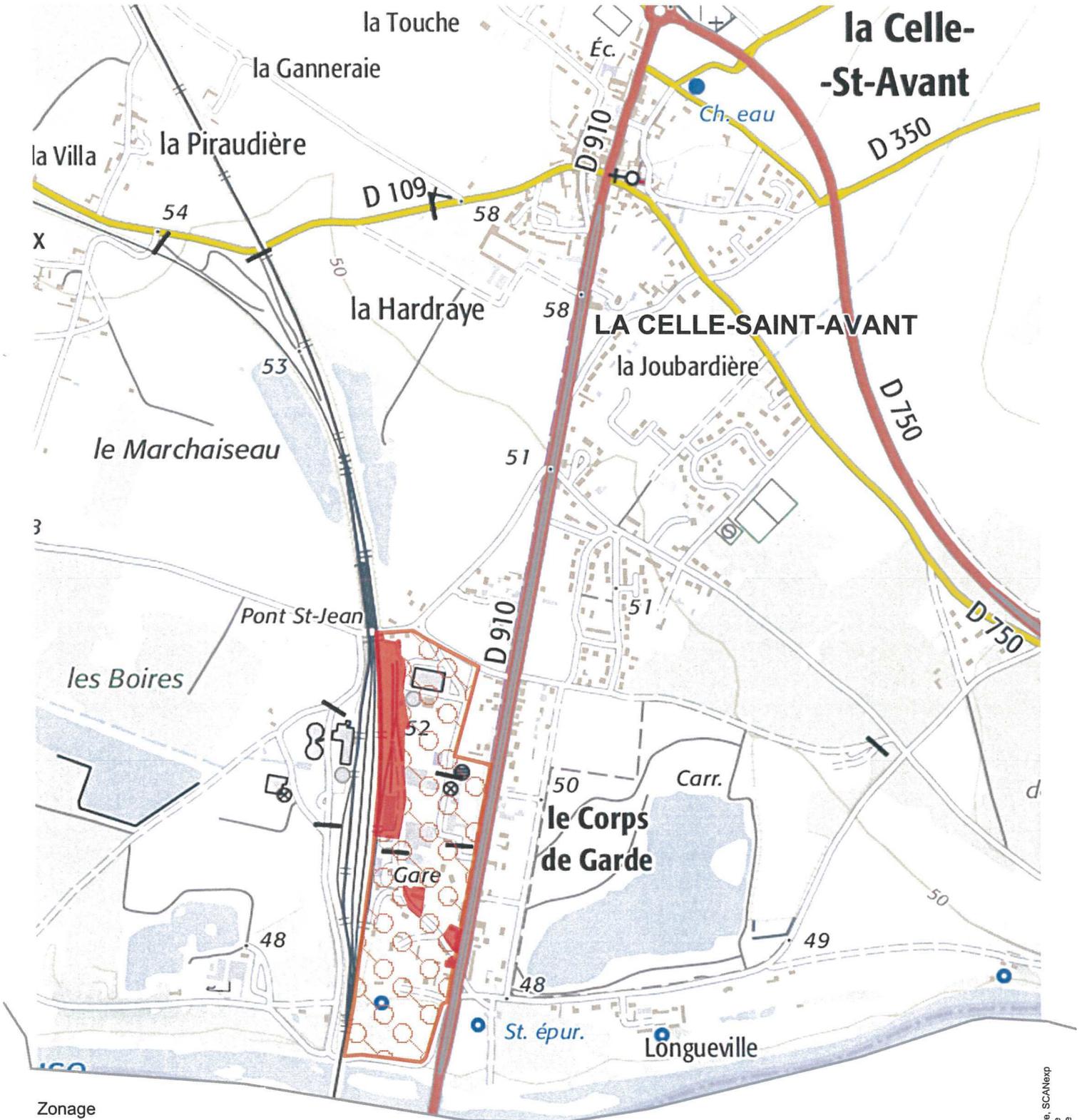


Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **LA CELLE-SAINT-AVANT**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



- Zonage
-  Contaminé
 -  Susceptible de l'être
 -  Commune



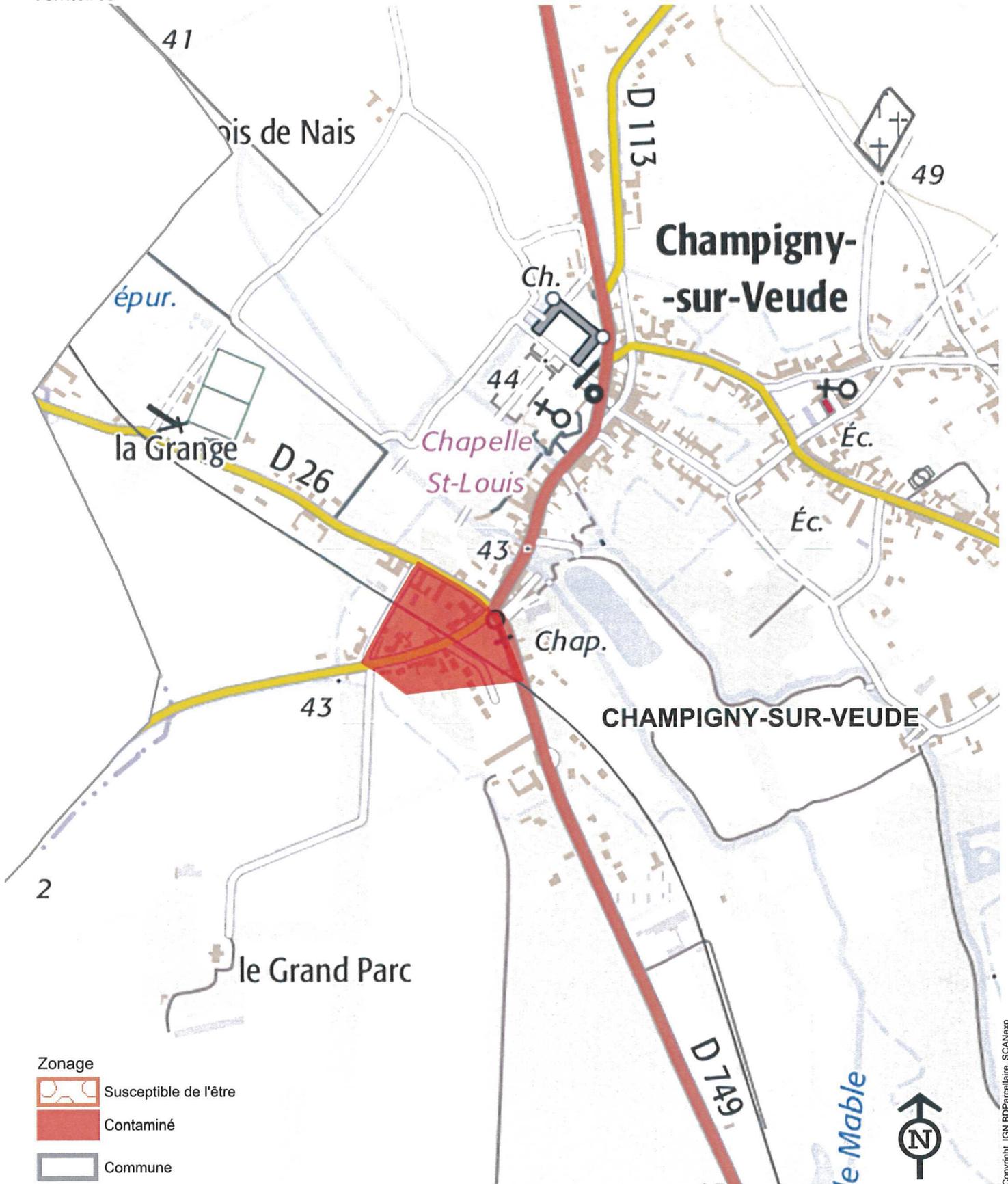
Copyright : IGN BD/Parcellaire, SCANexp
 Sources : DDT Indre et Loire
 Copyright DDT Indre et Loire

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **CHAMPIGNY-SUR-VEUDE**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



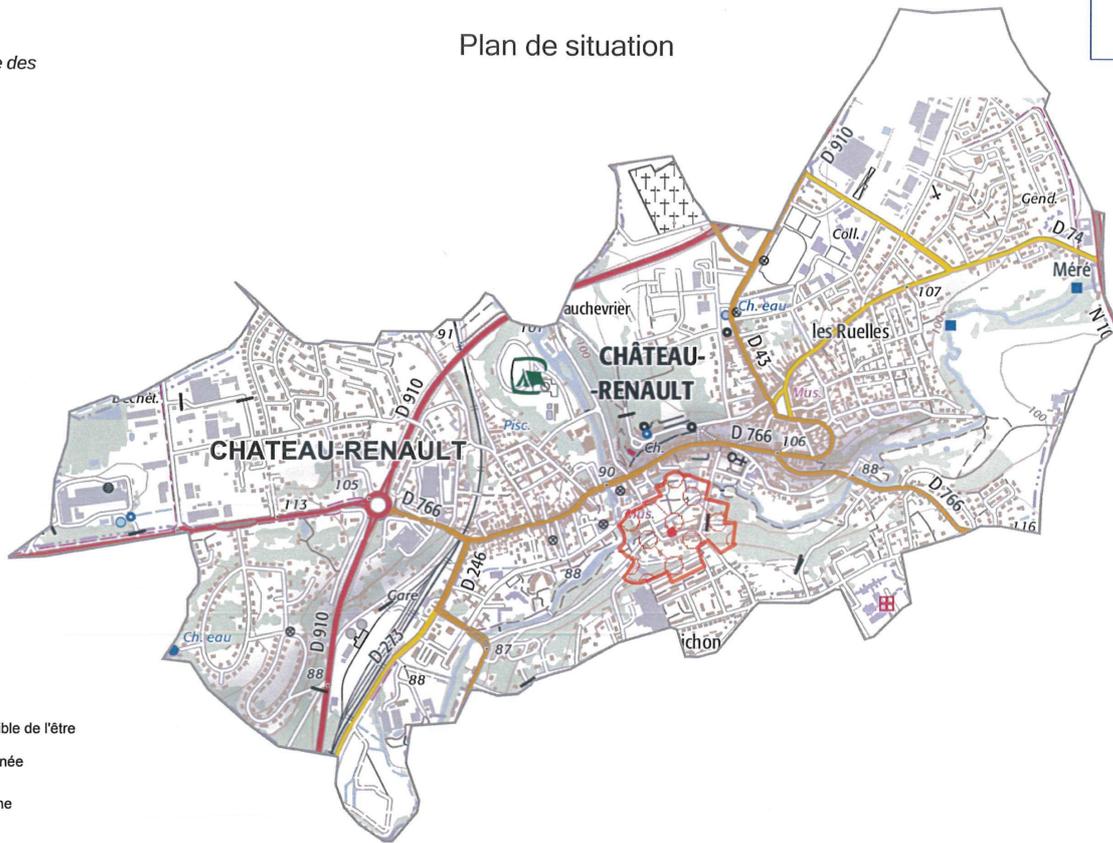


Direction
Départementale des
Territoires

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **CHÂTEAU-RENAULT**

Plan de situation

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015



MTT/SIG - 09/2014 - CT - \110.37.8.36\sig373_Cartes\NUISANCE\POLLUTION_SOL\TERMITES

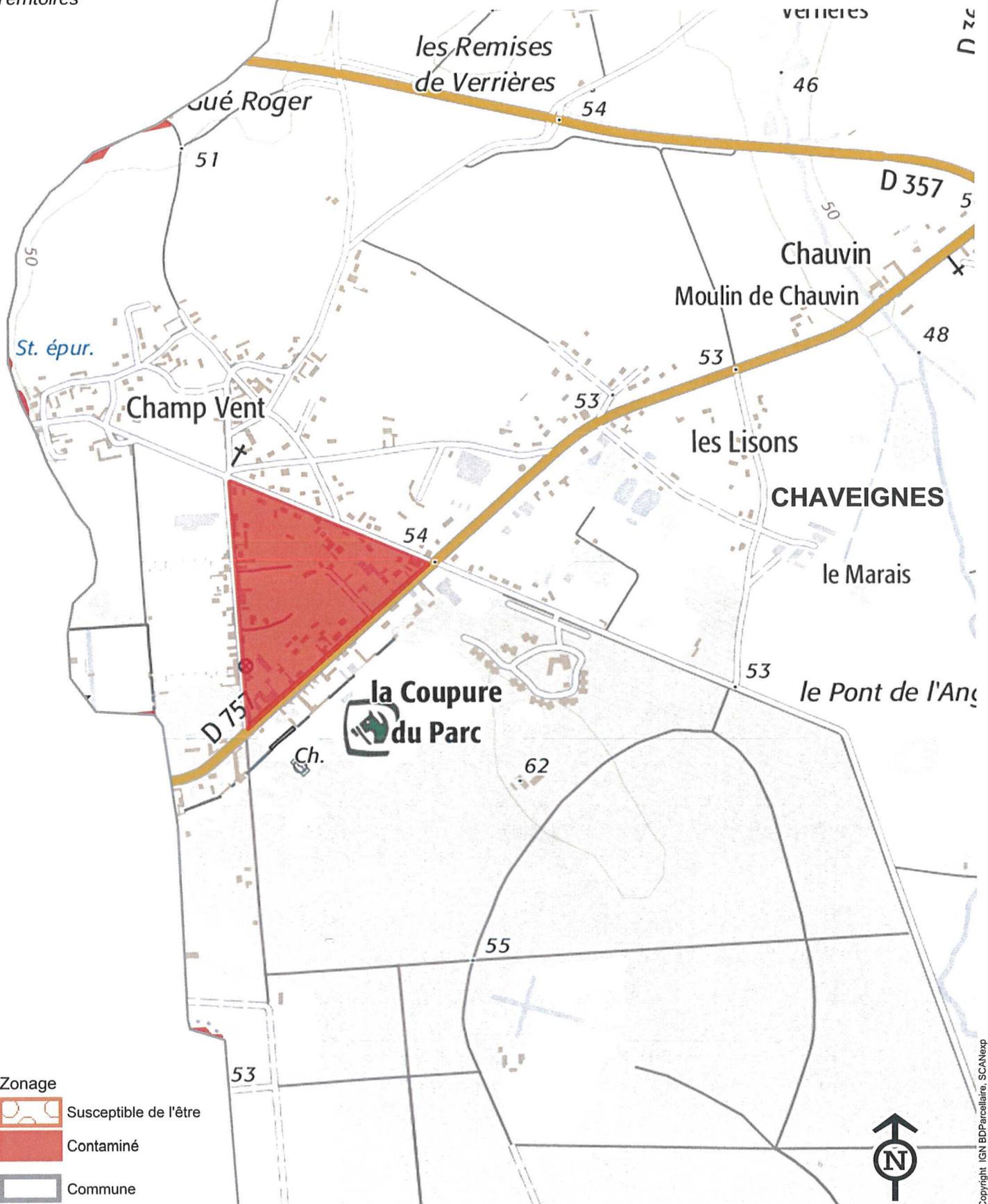
Copyright IGH, BDP, Parcature, SCN, Neop
Copyright DDT Indre et Loire

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **CHAVEIGNES**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



- Zonage**
-  Susceptible de l'être
 -  Contaminé
 -  Commune

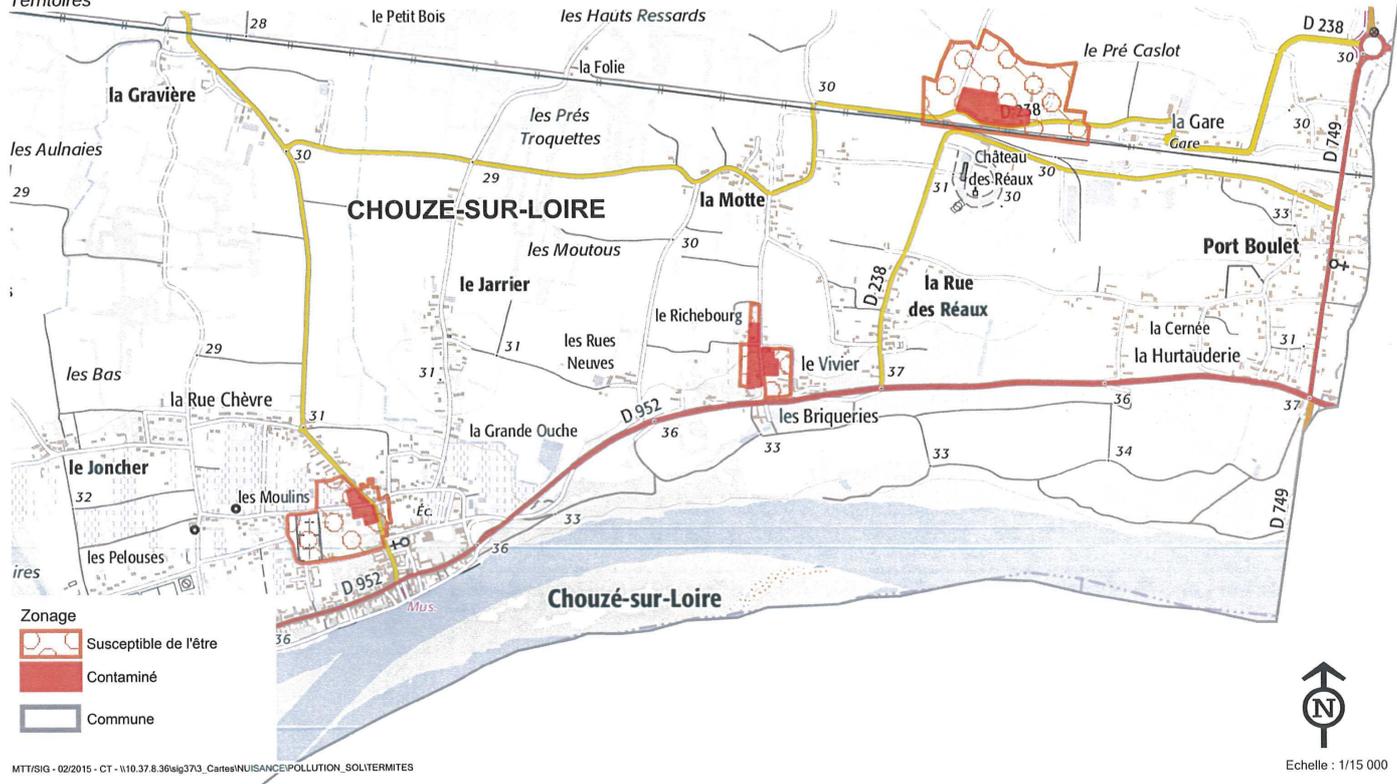


Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **CHOUZÉ-SUR-LOIRE**

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015

Plan de situation

Direction
Départementale des
Territoires



MTT/SIG - 02/2015 - CT - W10.37.8.36aig373_CartesNUISANCE/POLLUTION_SOL/TERMITES

Copyright: IGN BDParcellaire; SCA/Neop
Sources: DDT Indre et Loire
Copyright DDT Indre et Loire

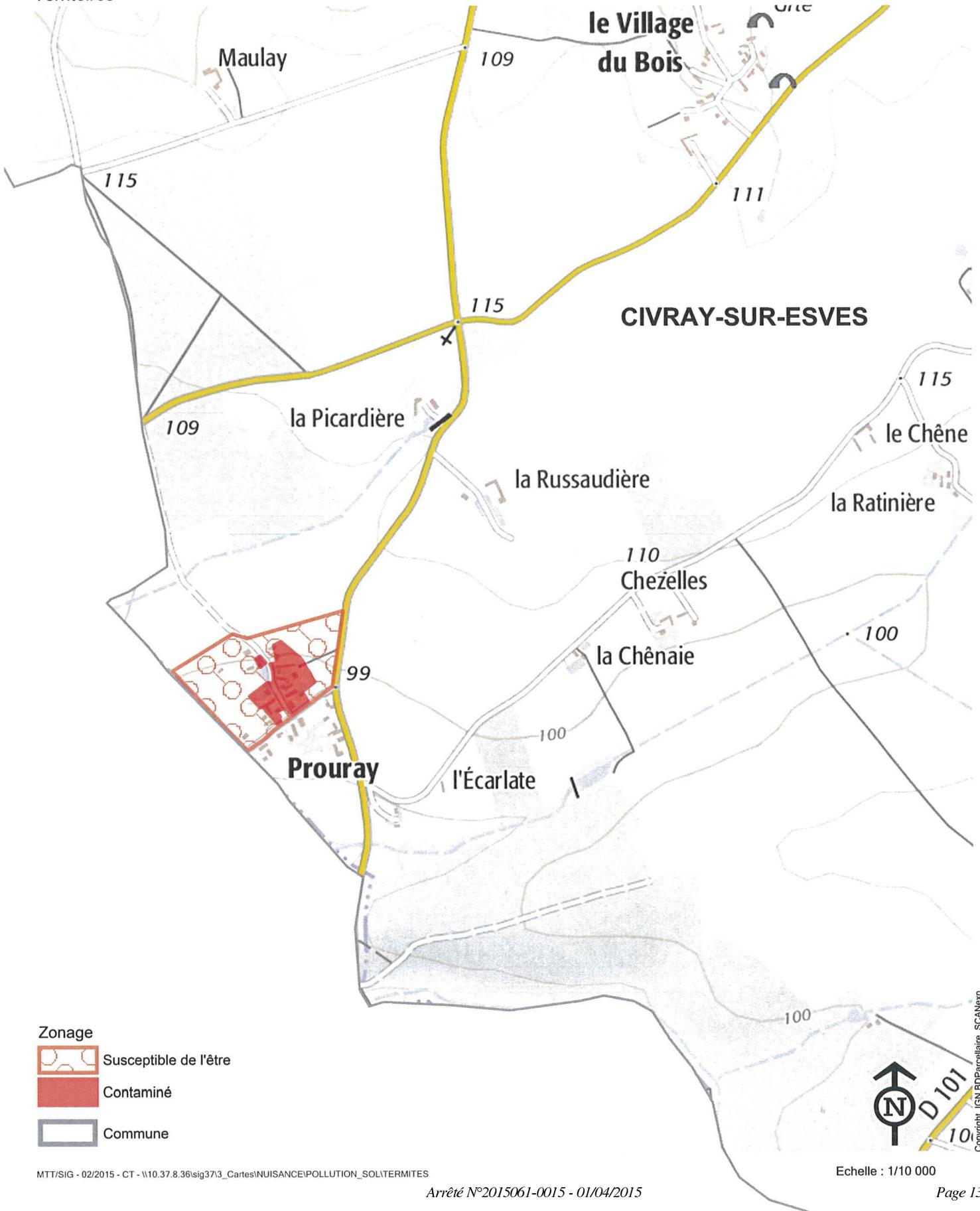
Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être

CIVRAY-SUR-ESVES

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



- Zonage**
-  Susceptible de l'être
 -  Contaminé
 -  Commune

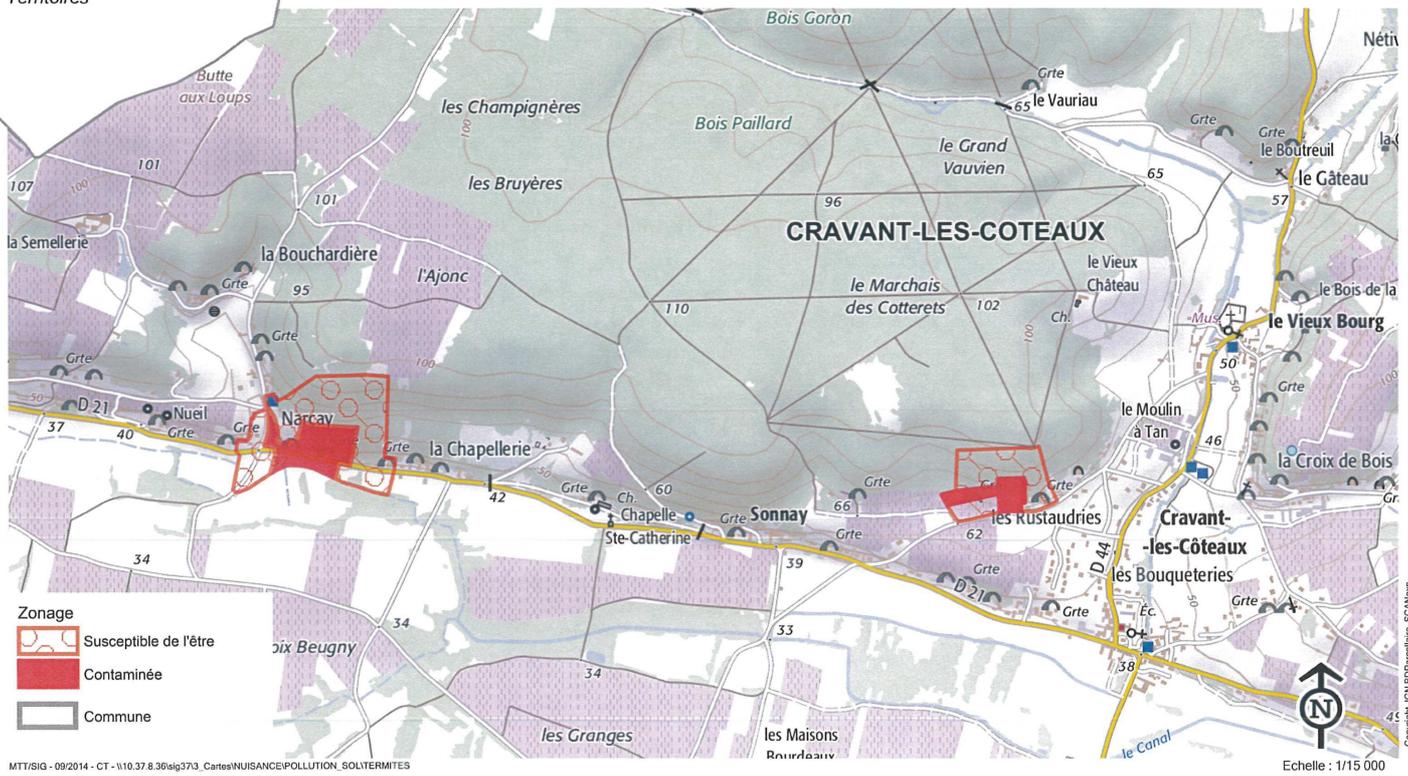


Direction
Départementale des
Territoires

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **CRAVANT-LES-CÔTEAUX**

Plan de situation

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015

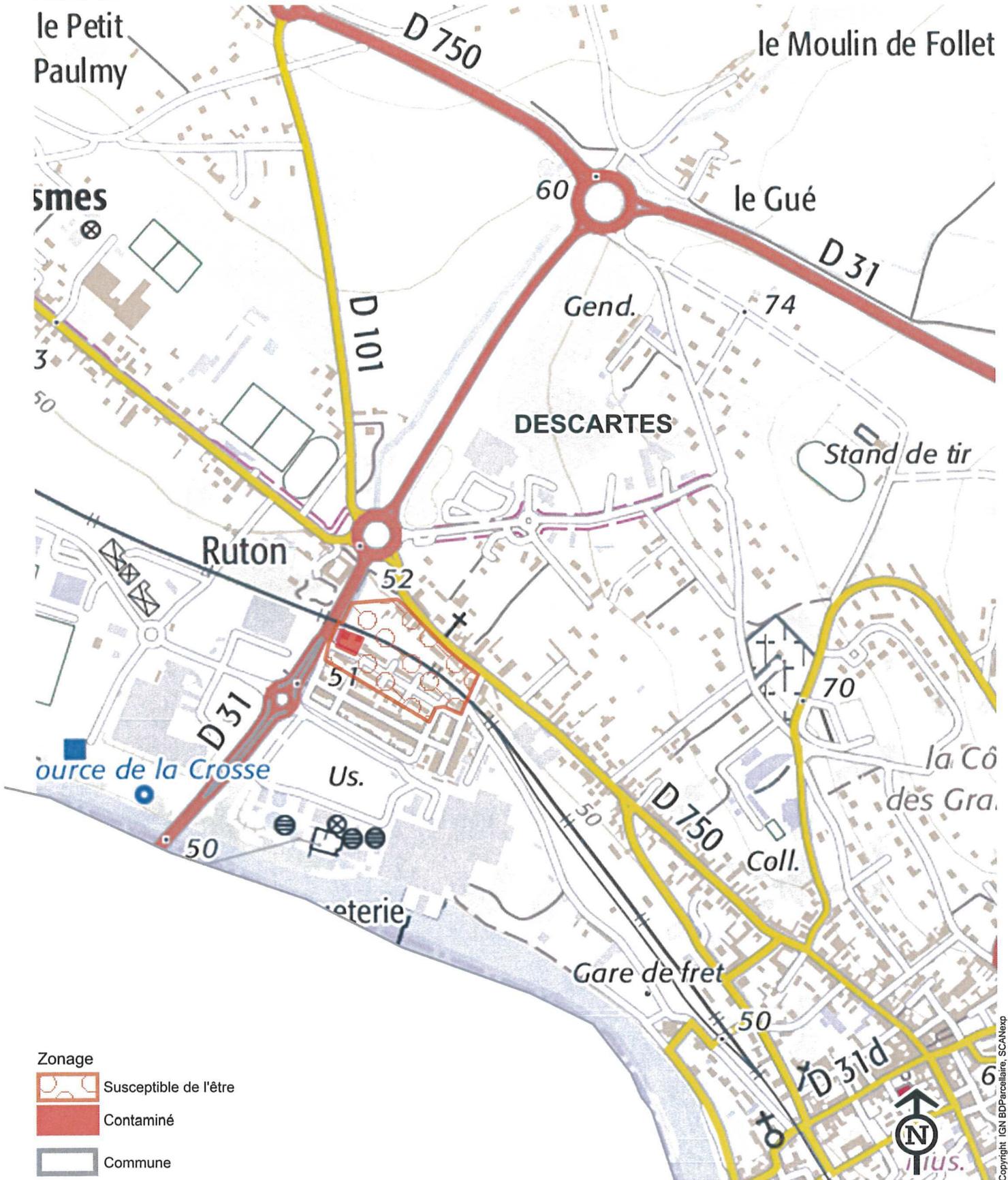


Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **DESCARTES**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



- Zonage**
- Susceptible de l'être
 - Contaminé
 - Commune

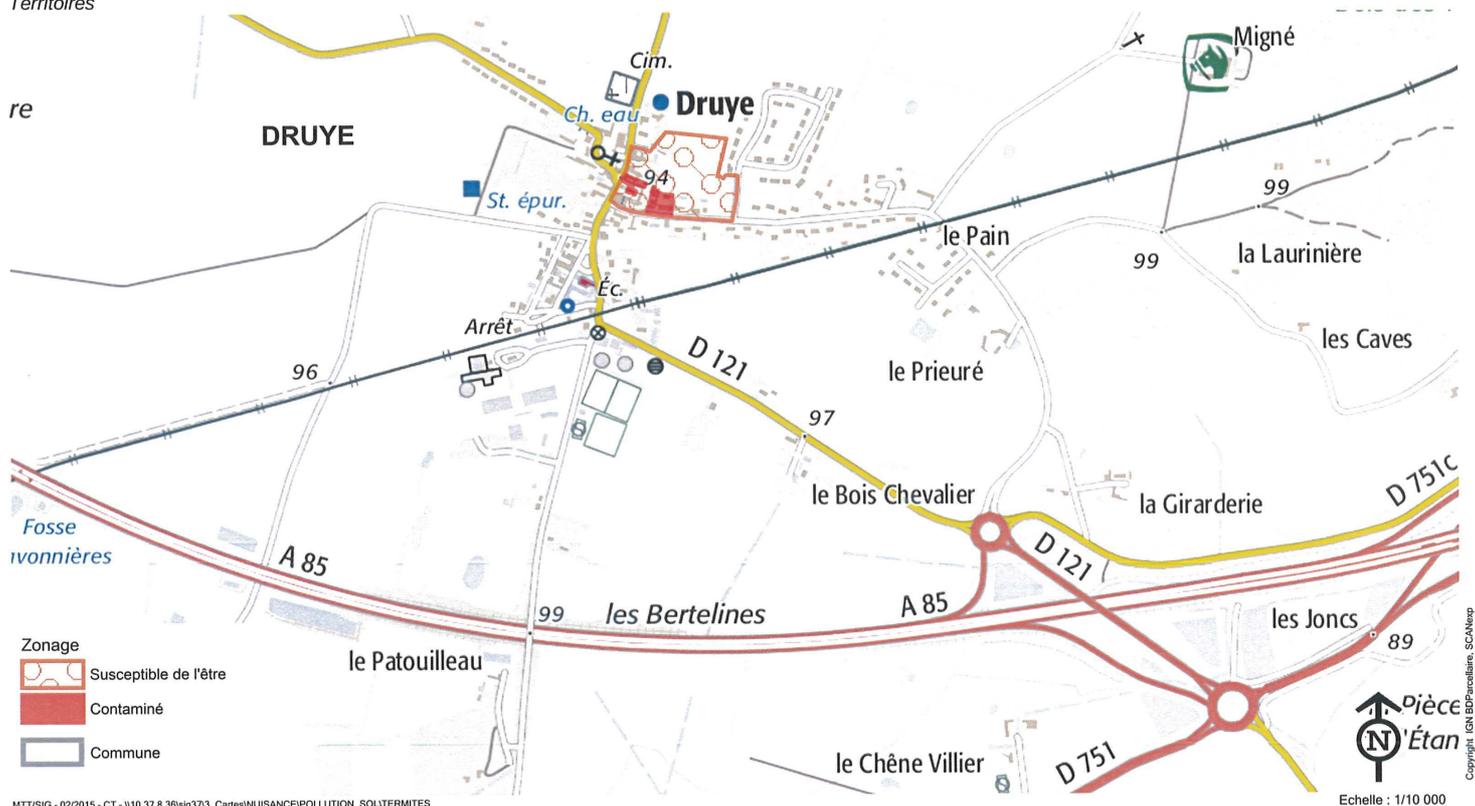


Direction
Départementale des
Territoires

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **DRUYE**

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015

Plan de situation



MTT/SIG - 02/2015 - CT - \110.37.8.36\sig373_Cartes\NUISANCEPOLLUTION_SOL\TERMITES

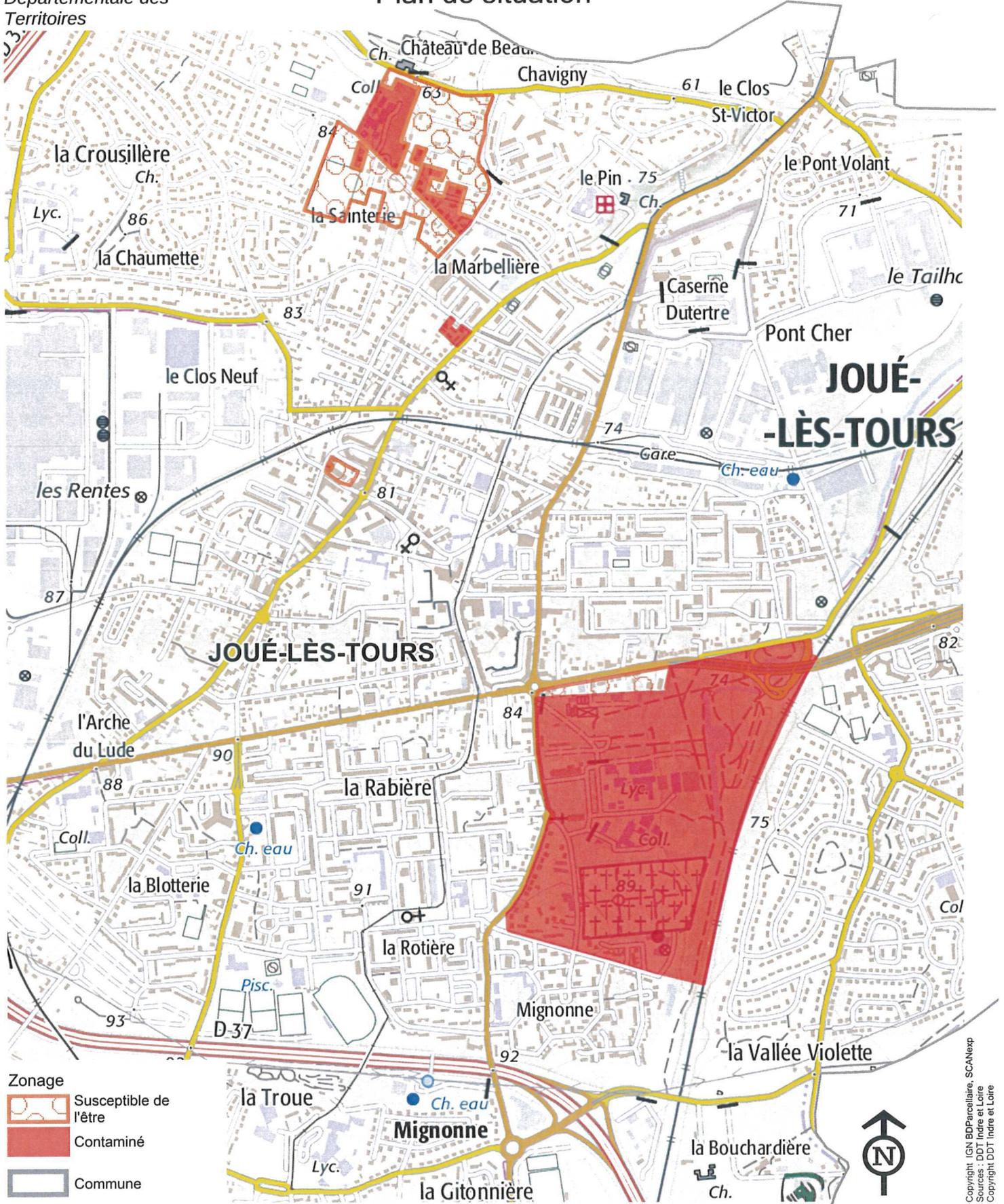
Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être

JOUÉ-LÈS-TOURS

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation

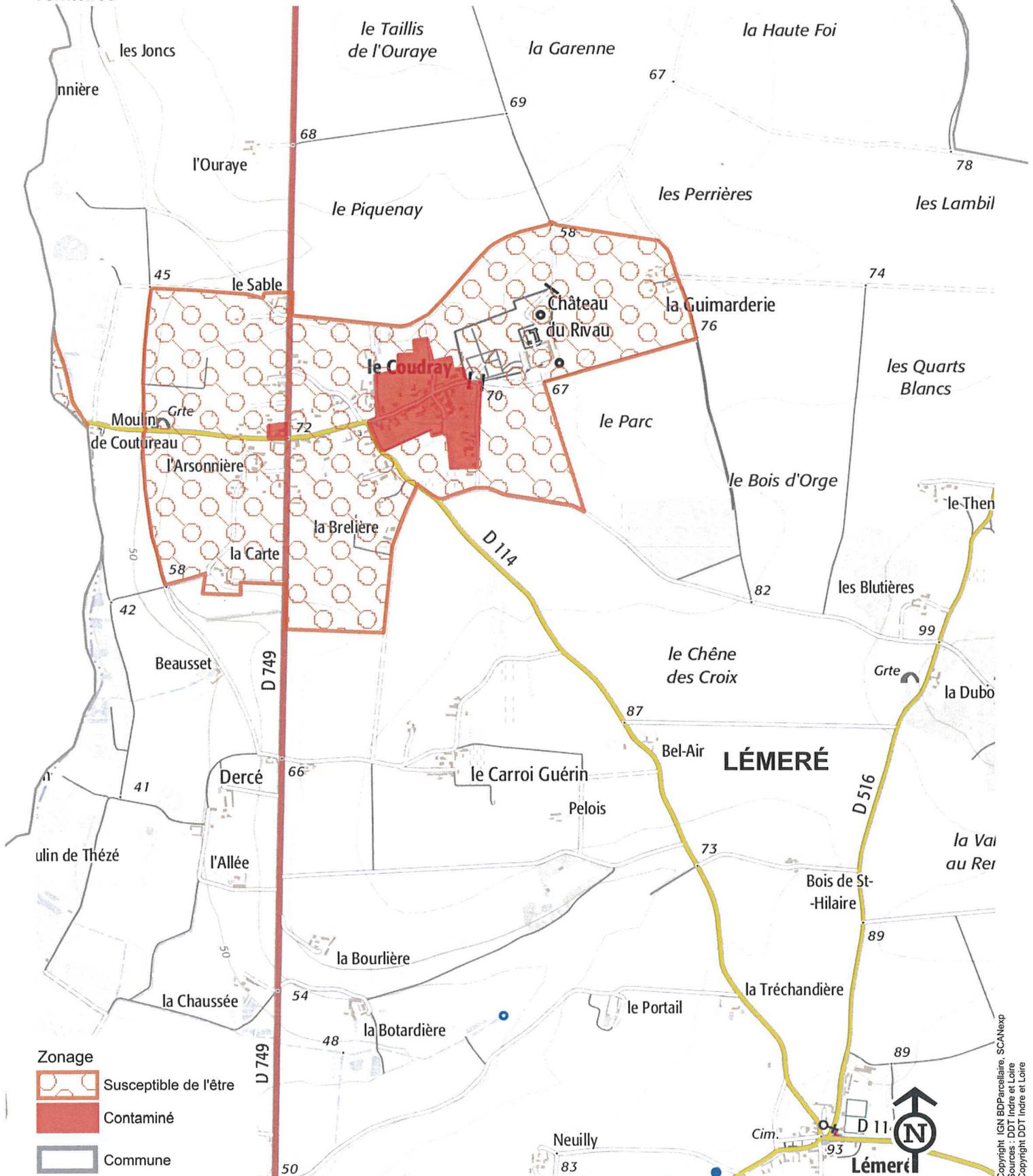


Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **LÉMERÉ**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
- 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



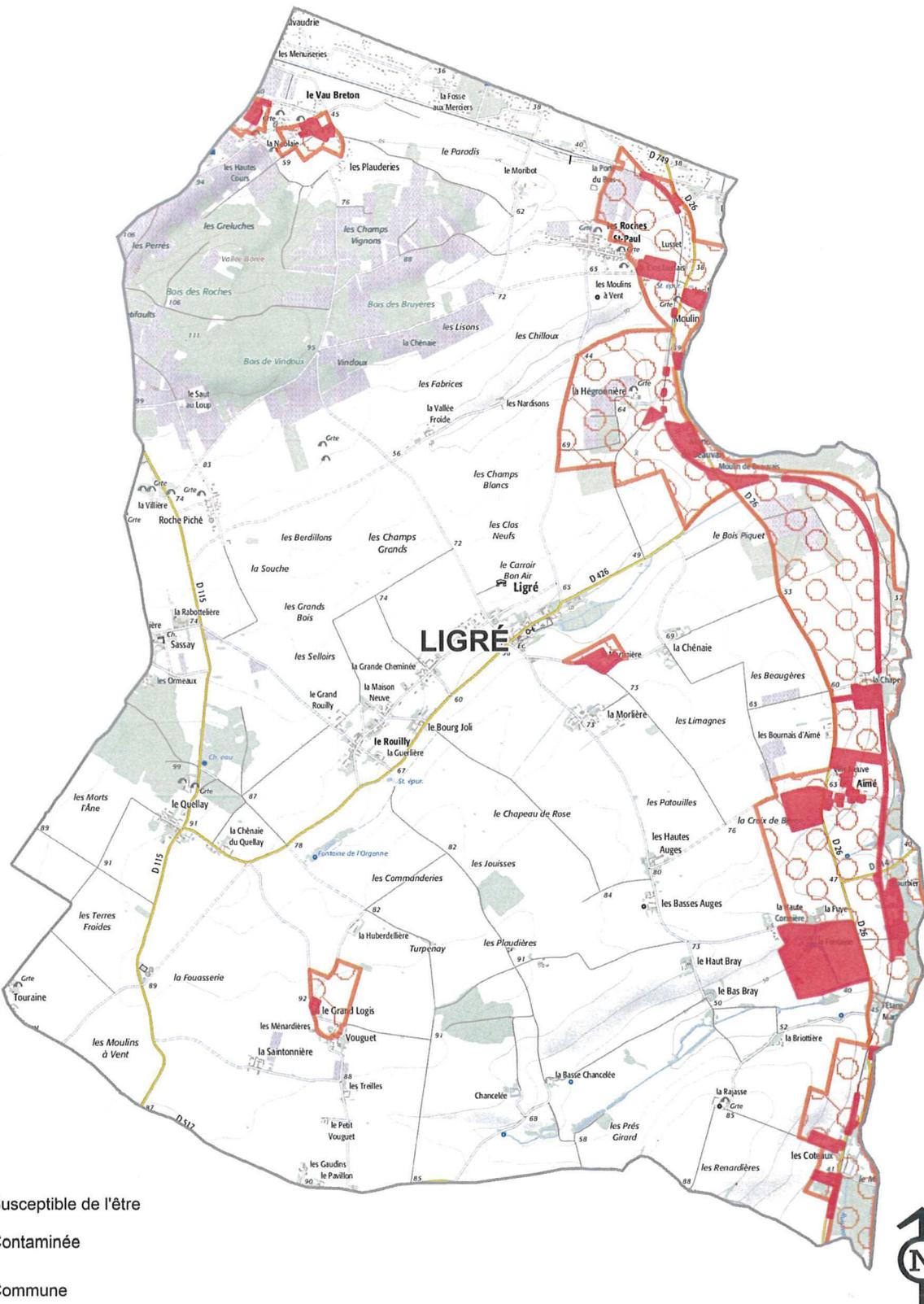
- Zonage**
-  Susceptible de l'être
 -  Contaminé
 -  Commune

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **LIGRÉ**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation





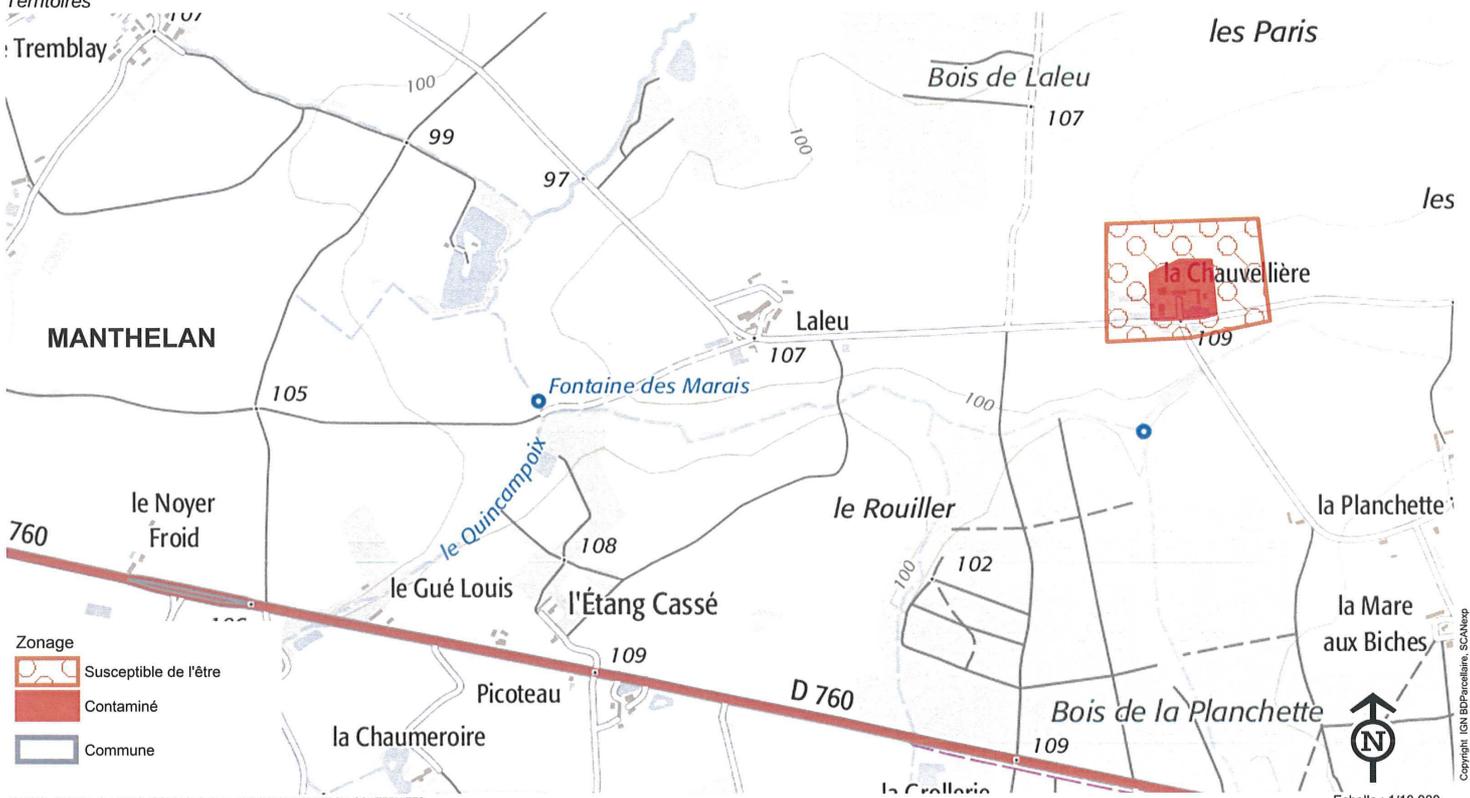
Direction
Départementale des
Territoires

Tremblay

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **MANTHELAN**

Plan de situation

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015



MTT/SIG - 02/2015 - CT - \110.37.8.36\sig3713_Cartes\NUISANCEPOLLUTION_SOLITERMITES

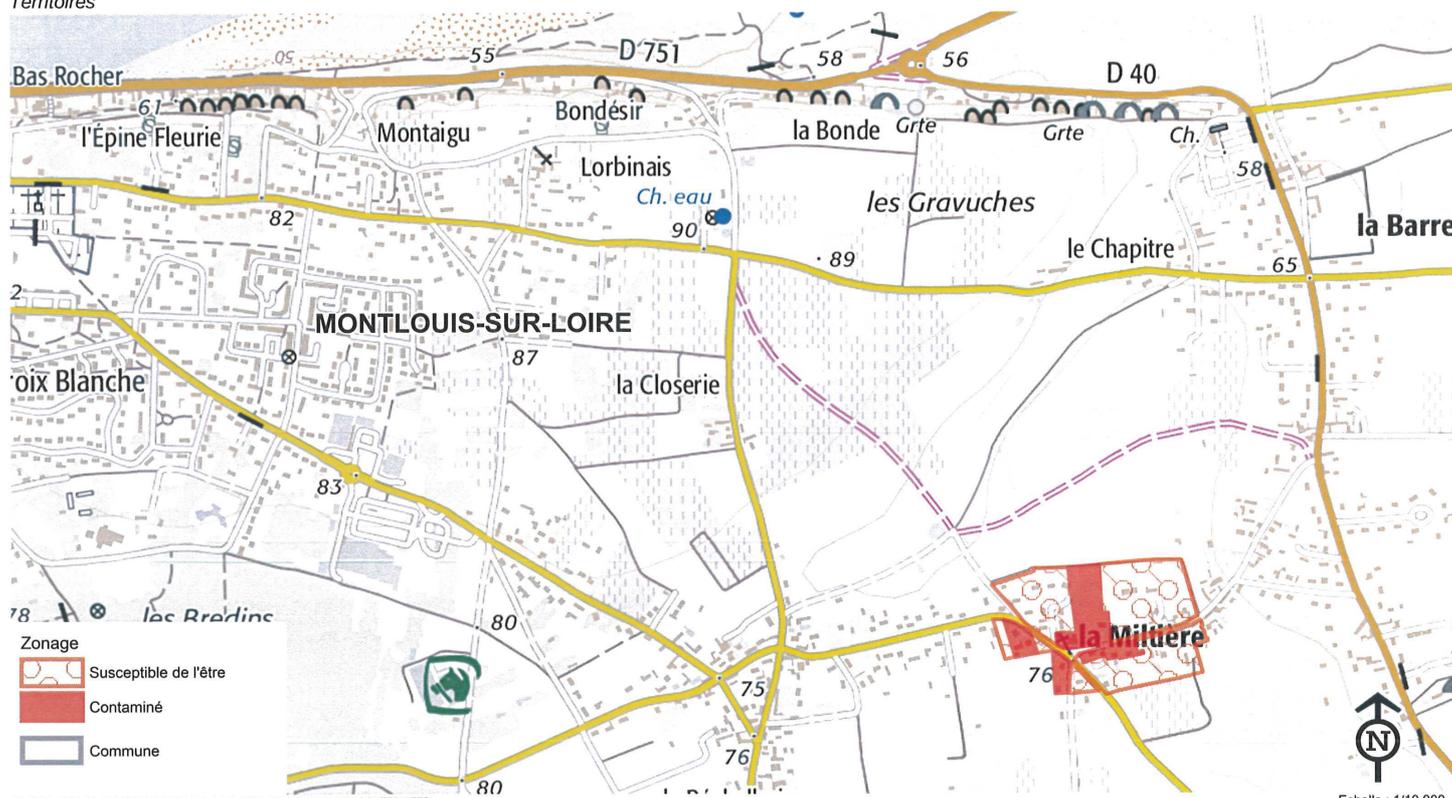


Direction
Départementale des
Territoires

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **MONTLOUIS-SUR-LOIRE**

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015

Plan de situation



Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **NOTRE-DAME D'OÉ**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



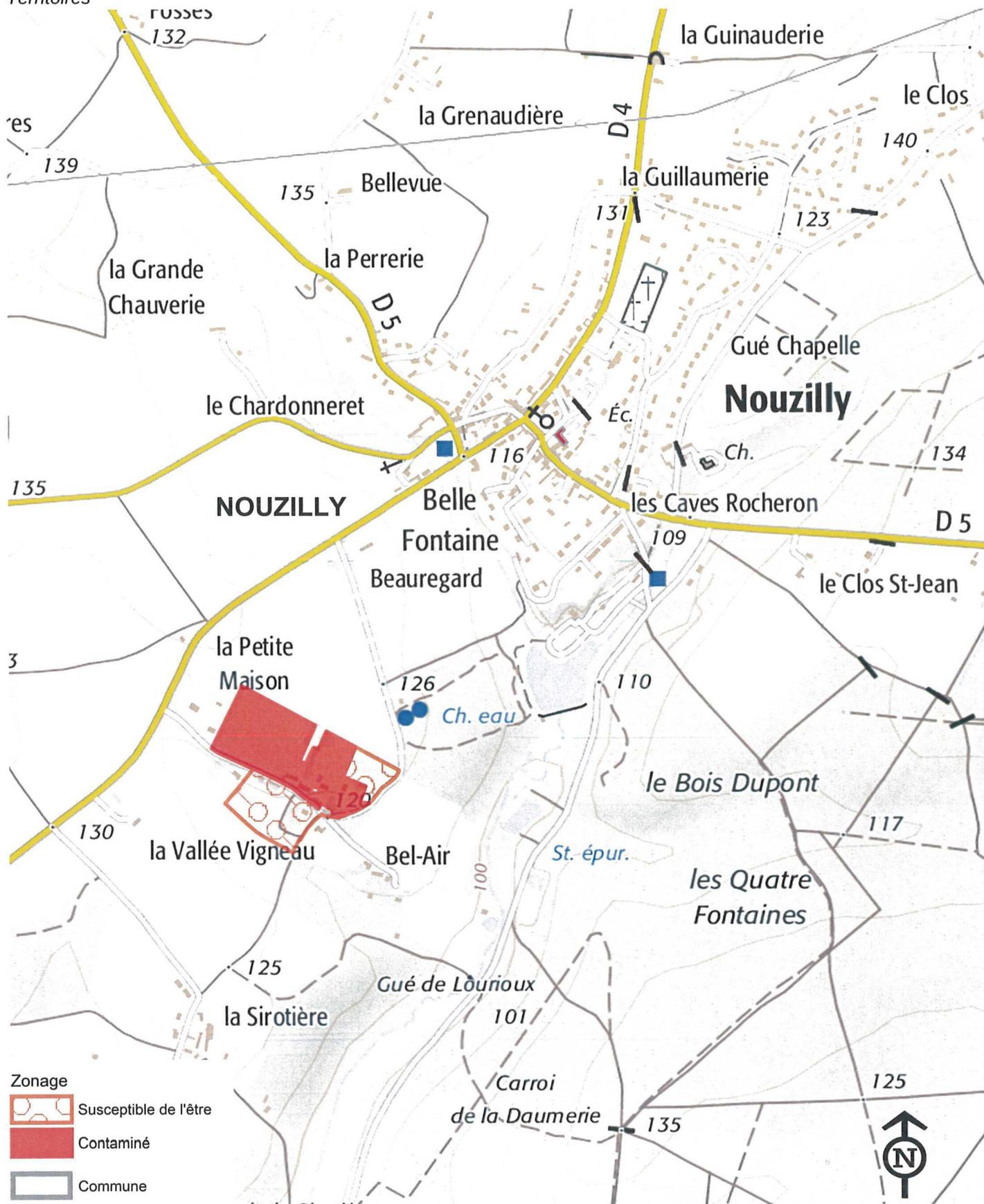
- Zonage
-  Susceptible de l'être
 -  Contaminé
 -  Commune

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **NOUZILLY**

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015

Direction
Départementale des
Territoires

Plan de situation

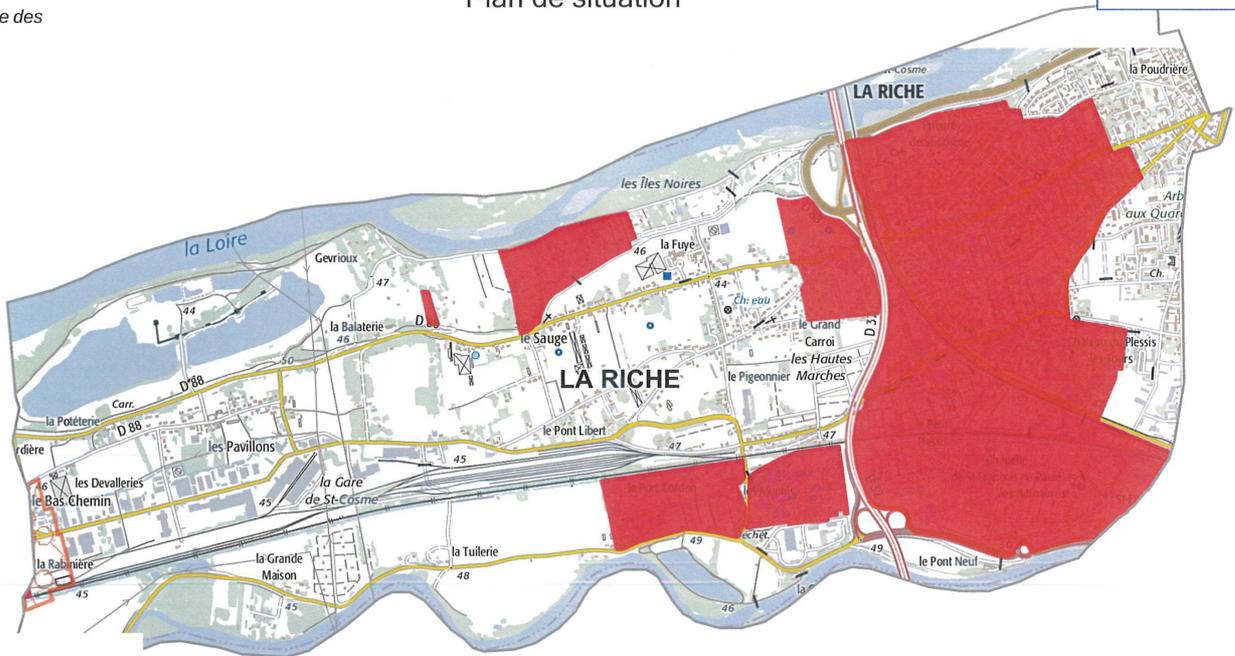




Direction
Départementale des
Territoires

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **LA RICHE** Plan de situation

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
2 MARS 2015



- Zonage
- Susceptible de l'être
 - Contaminée
 - Commune

MTT/SIG - 09/2014 - CT - V10.37.8.36sig373_Cartes\NUISANCEPOLLUTION_SOLLITERMITES



Echelle : 1/20 000

Copyright : IGN, BDP, Arcellière, SCA, Neop
Sources : DDT Indre et Loire
Copyright : DDT Indre et Loire

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **ROCHECORBON**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **SAINT-AVERTIN**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires
 des Granges
 Galands

Plan de situation



Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **SAINT-CYR-SUR-LOIRE**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
- 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



- Zonage**
- Susceptible de l'être
 - Contaminée
 - Commune



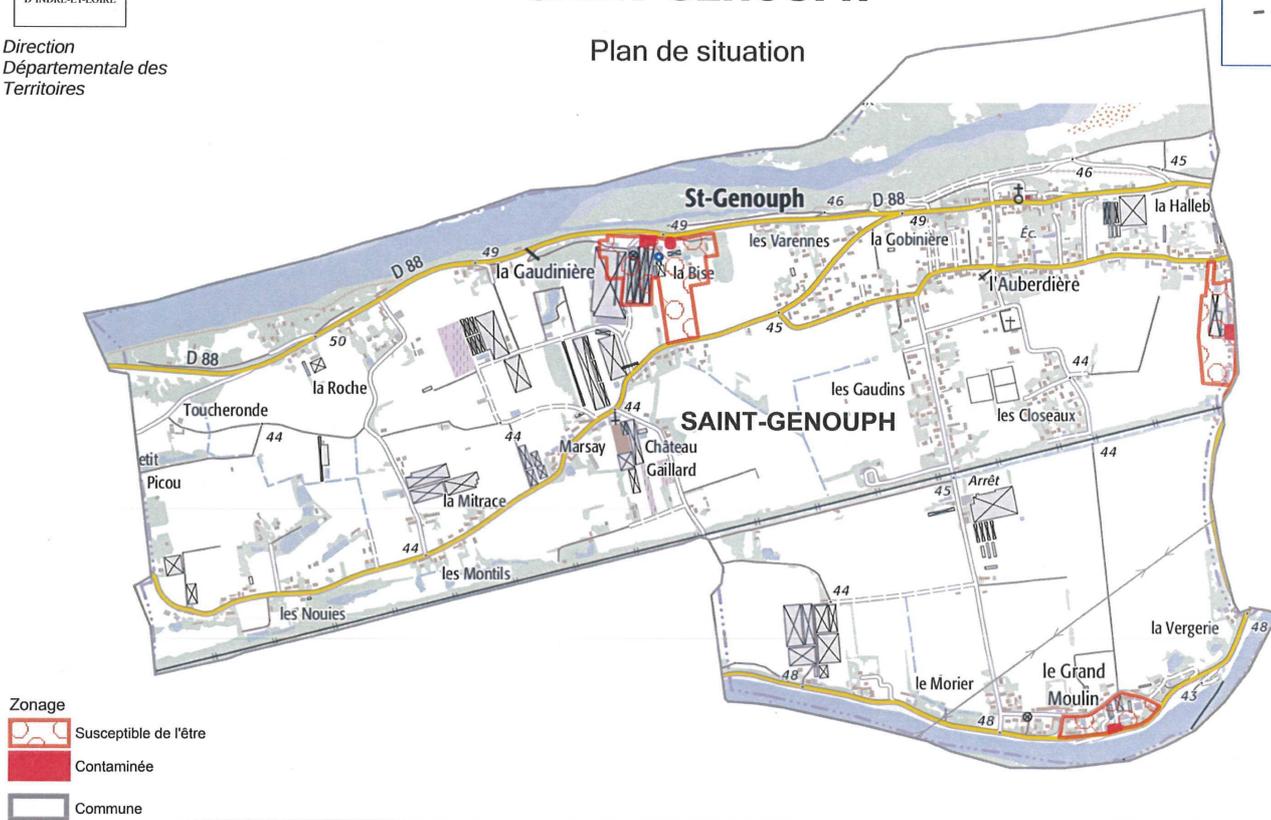


Direction
Départementale des
Territoires

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **SAINT-GENOUPH**

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
- 2 MARS 2015

Plan de situation



MTT/SIG - 09/2014 - CT - \110.37.8.36\sig373_Cartes\NUISANCE\POLLUTION_SOL\TERMITES

Copyright: IGH, BDP/Parcellaire, SCA/Neop
Copyright: DDT Indre et Loire
Copyright: DDT Indre et Loire

Echelle : 1/15 000

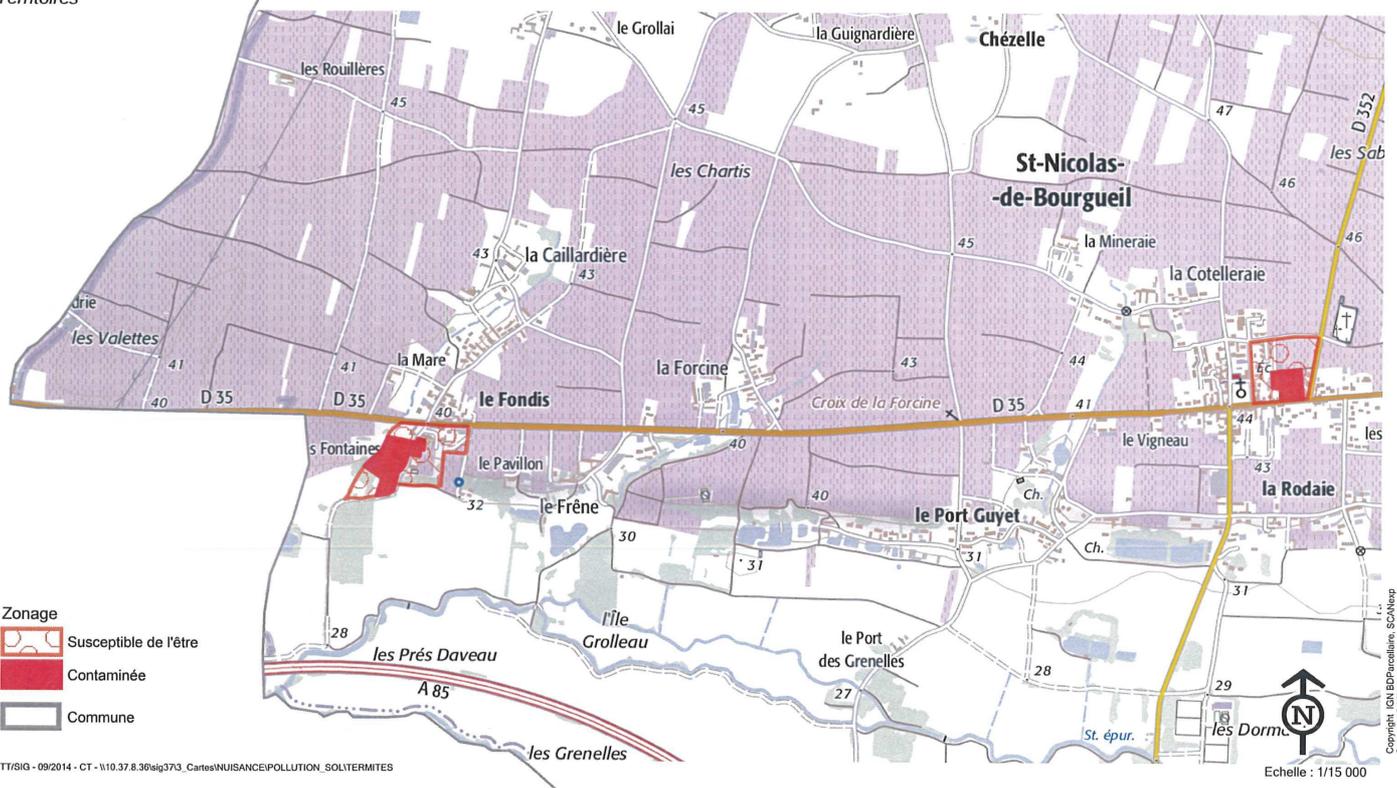


Direction
Départementale des
Territoires

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **SAINT-NICOLAS-DE-BOURGUEIL**

Plan de situation

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
2 MARS 2015

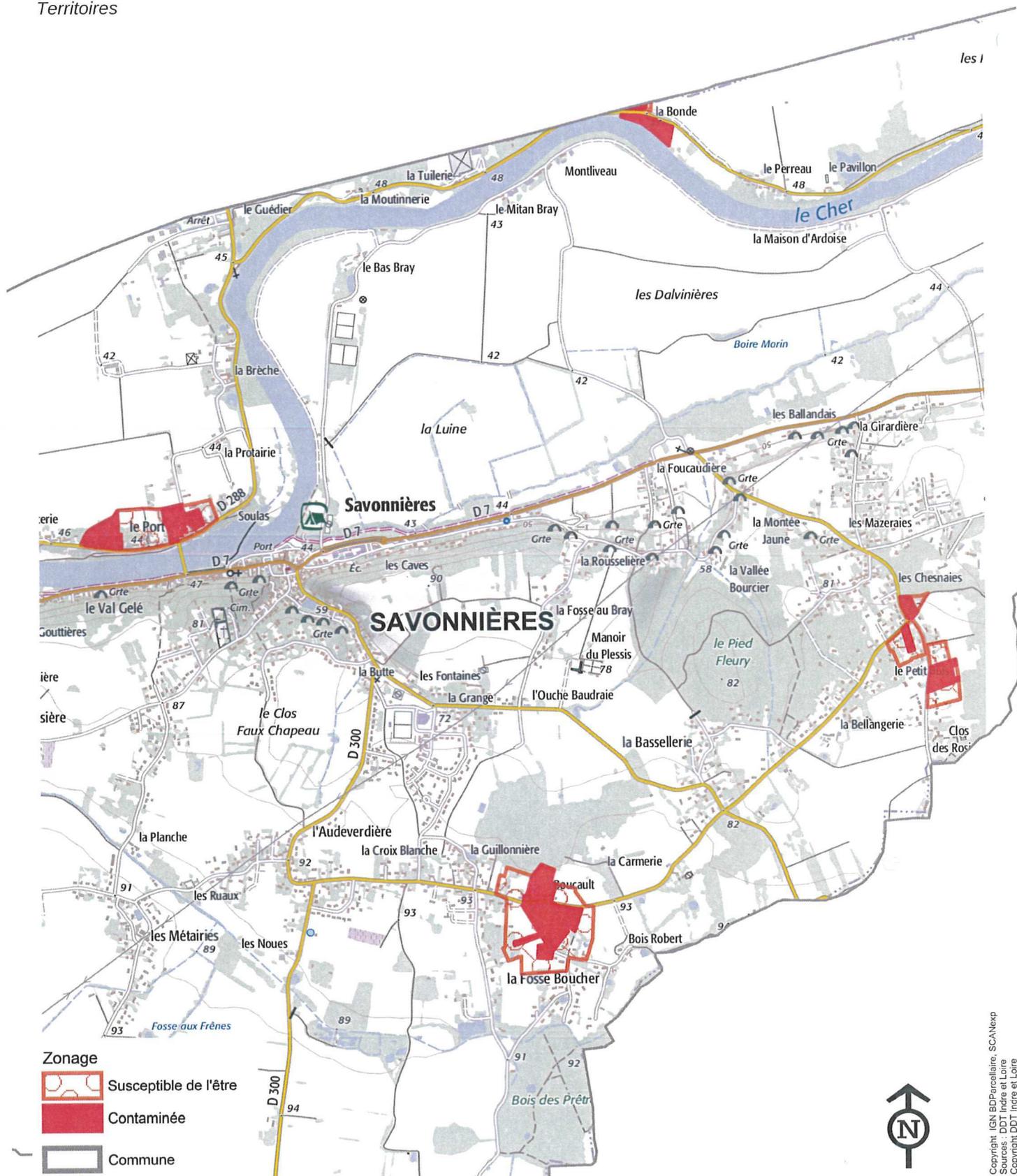


Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **SAVONNIÈRES**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



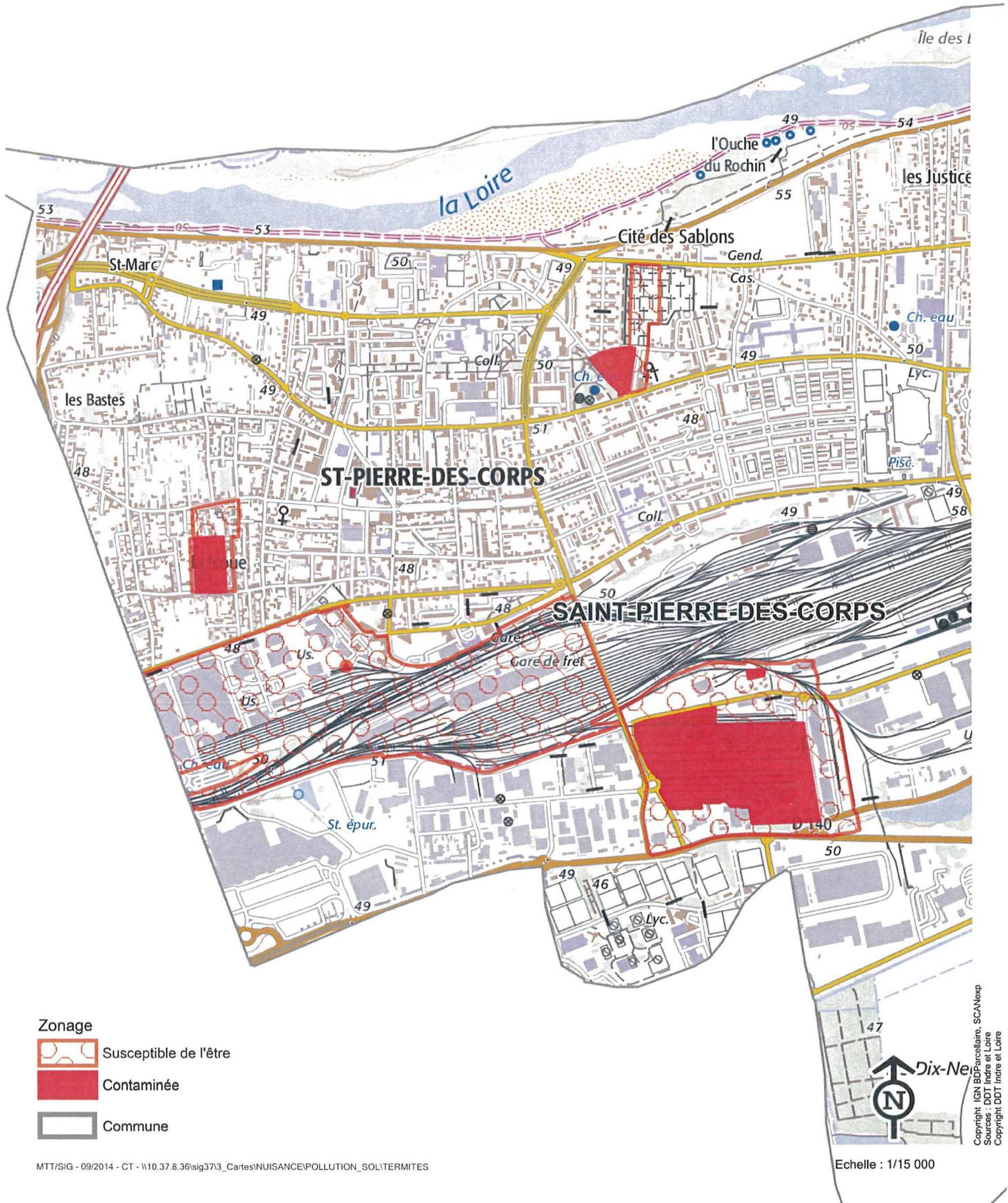
Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être

SAINT-PIERRE-DES-CORPS

Annexe à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation



Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **TOURS (Partie Nord)**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
- 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation

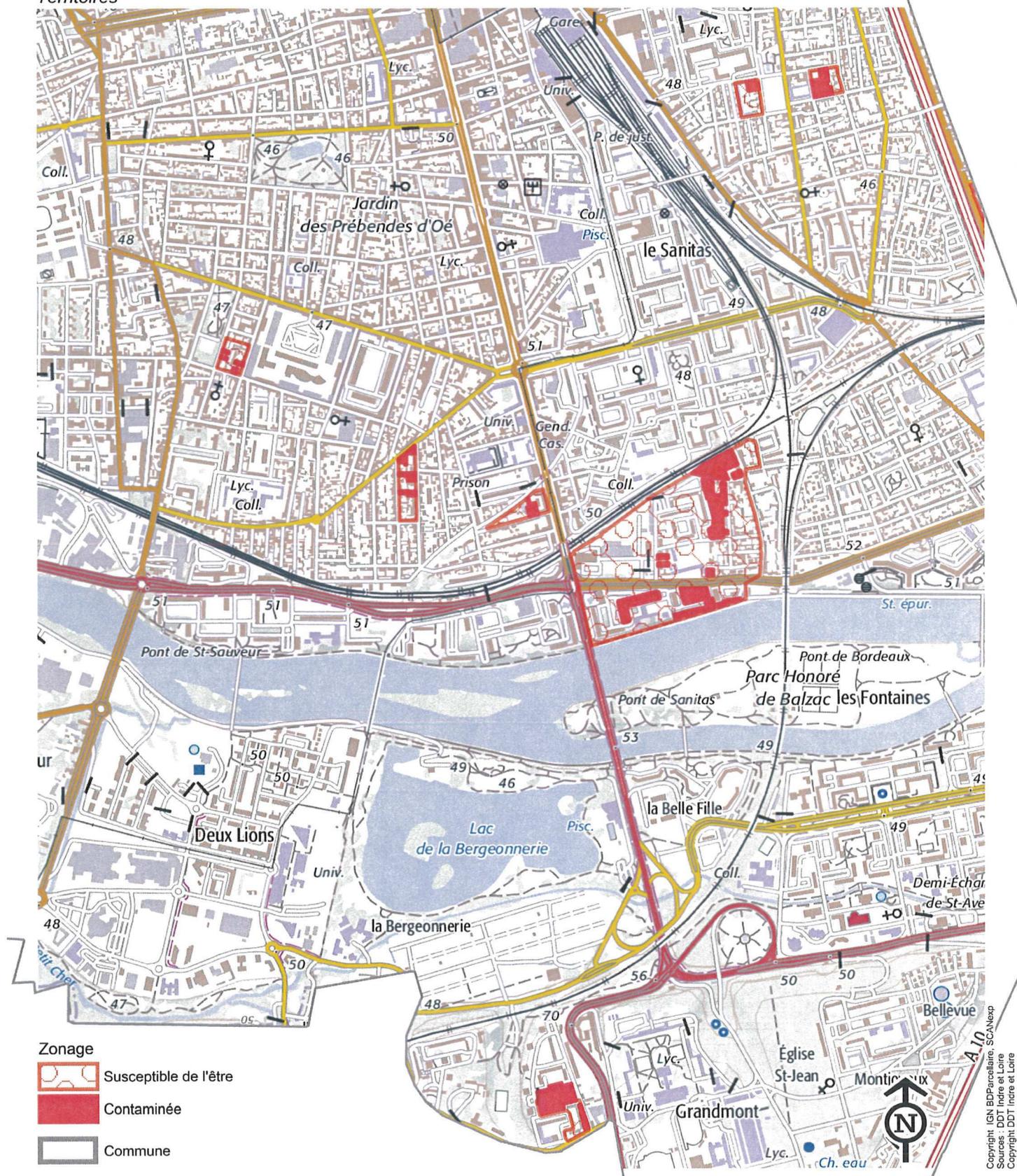


Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **TOURS (Partie Sud)**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
- 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation

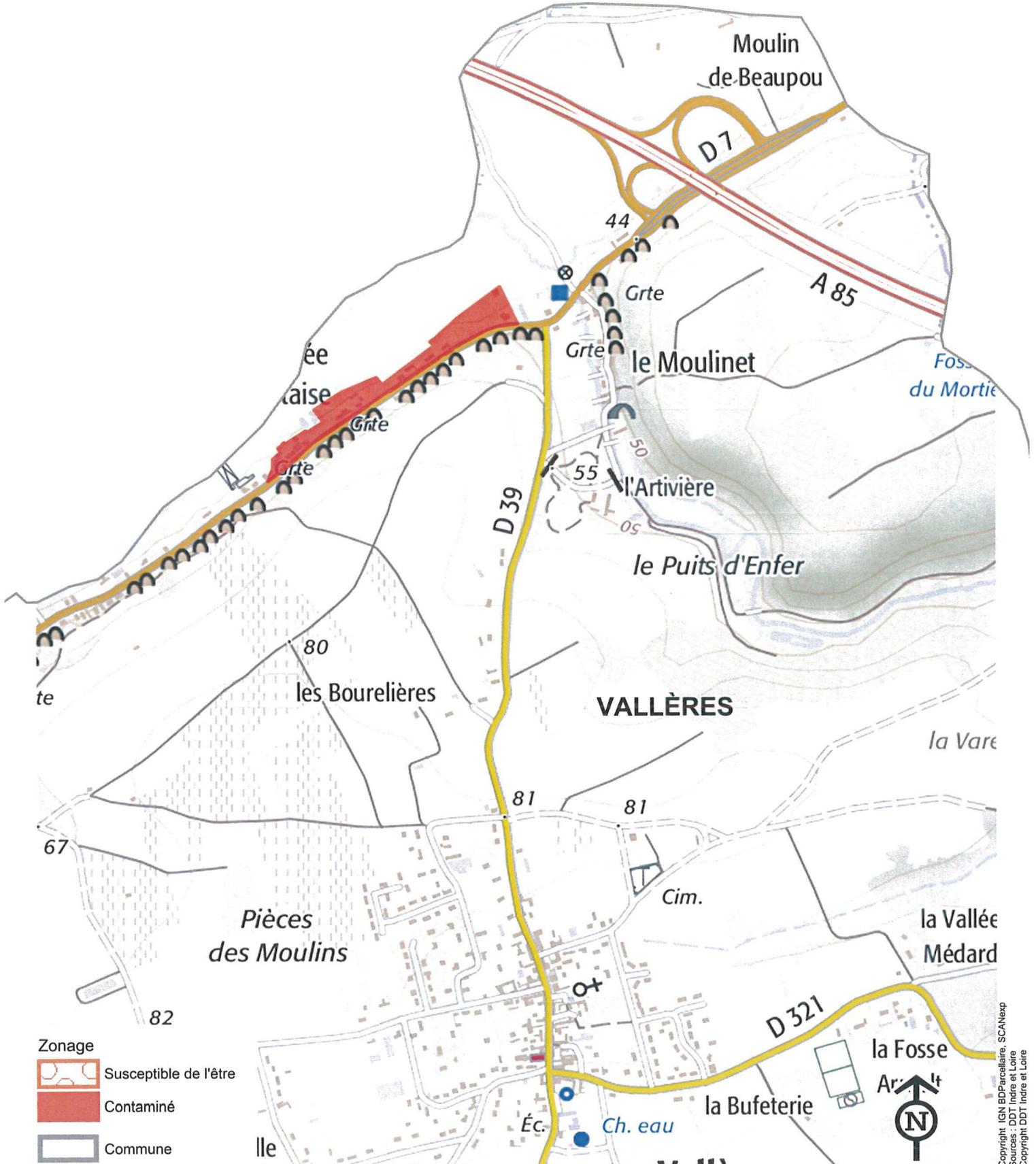


Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **VALLÈRES**

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation

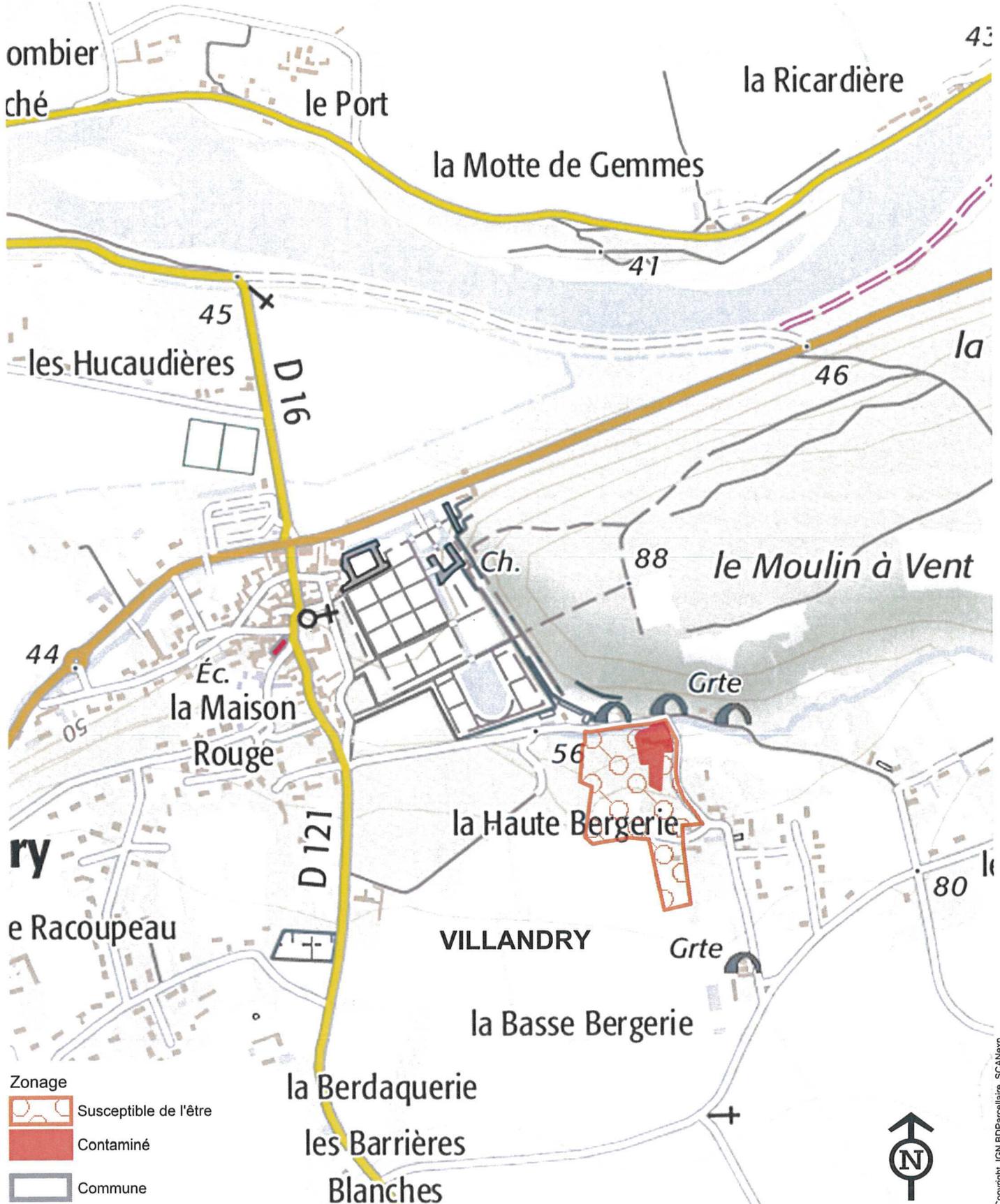


Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être **VILLANDRY**

Annexé à
l'arrêté
préfectoral
du
2 MARS 2015

Direction
Départementale des
Territoires

Plan de situation



Copyright: IGN BDParcellaire, SCA Nexp
Sources: DDT Indre et Loire
Copyright: DDT Indre et Loire



Echelle : 1/7 500

Zones contaminées par les termites ou susceptibles de l'être

LA VILLE-AUX-DAMES

Annexé à
 l'arrêté
 préfectoral
 du
 - 2 MARS 2015

Direction
 Départementale des
 Territoires

Plan de situation

